

Association Les Amis du Cylindre - Subvention complémentaire 2010 - Avenant n° 1 à la convention

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : L'association Les Amis du Cylindre mène un travail sur les pratiques liées aux musiques actuelles, axé autour de la diffusion de concerts, du soutien et de la formation des artistes et d'actions culturelles auprès de publics et structures diversifiés.

La Ville de Besançon soutient l'association Les Amis du Cylindre dans le cadre de ses pratiques artistiques et culturelles, en direction des professionnels et des amateurs. Elle soutient également le rôle structurant de l'association sur le territoire, visant à favoriser les formes de mutualisation entre les acteurs locaux du secteur des musiques actuelles.

L'association Les Amis du Cylindre, sur le deuxième semestre 2010, assure la continuité des actions de préfiguration de la SMAC, dont l'ouverture est prévue début 2011 à Besançon. Pour cela, la Ville s'engage à verser à l'association une deuxième tranche de subvention, à hauteur de 76 000 €.

L'avenant n° 1 à la convention 2010, signée entre la Ville et l'association, précise le contenu des actions de préfiguration de la SMAC et les modalités d'attribution de cette deuxième tranche de subvention.

En cas d'accord, la subvention, d'un montant de 76 000 € sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.30.6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement de la deuxième tranche de la subvention 2010 d'un montant de 76 000 € à l'association Les Amis du Cylindre,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention 2010 avec l'association Les Amis du Cylindre, faisant mention du versement de la deuxième tranche de la subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.